



Faculté de médecine Lyon Est

Faculté de médecine et de maïeutique Lyon Sud – Charles Mérieux

Formalités à accomplir et recommandations pour la soutenance de la thèse d'exercice de médecine

POUR LES ETUDIANTS AYANT PASSE LES ECN AVANT 2017

Pour toutes les démarches administratives énoncées ci-dessous, veuillez contacter la gestionnaire de votre UFR de rattachement :

UFR Lyon Est : marie.rouyer@univ-lyon1.fr

UFR Lyon Sud : catherine.rimoux@univ-lyon1.fr

Les étudiants doivent être inscrits à l'Université Claude-Bernard Lyon 1, dans leur UFR de rattachement, pour l'année universitaire en cours. Les étudiants de 3^{ème} cycle (DES toutes spécialités) peuvent soutenir leur thèse lorsqu'ils ont validé trois semestres de leur cursus au plus tôt et au plus tard trois ans après la validation du DES.

Le dossier de soutenance de thèse comprend 4 feuillets ; il doit être téléchargé sur le site Internet de votre UFR de rattachement:

<https://lyon-est.univ-lyon1.fr/formation/theses/theses-de-medecine-toutes-specialites-567163.kjsp?RH=LYONEST>

ou

<https://lyon-sud.univ-lyon1.fr/formation/these/formalites-et-recommandations-pour-la-soutenance-de-these-d-exercice-de-medecine-939081.kjsp?RH=1182505375869#.W4-oY85Li70>

L'étudiant doit se reporter au paragraphe « DEPOT DU DOSSIER » en ce qui concerne la procédure à suivre.

Pour une thèse présentée en binôme (accord du président du jury), chaque candidat doit soumettre un dossier de soutenance qui portera un numéro de thèse individuel ainsi qu'au moment du dépôt de la thèse à la BU Santé.

Si votre travail nécessite une expertise biostatistique, une aide peut vous être apportée par le service de biostatistiques du CHU, que vous pouvez contacter via le secrétariat : consultation.biostatistique@chu-lyon.fr

Un logiciel de détection de plagiat sera systématiquement appliqué au moment de la remise de la thèse : une version électronique est de ce fait indispensable.

RESERVATION DE SALLE POUR SOUTENANCE

Dates de réservation pour soutenance pour l'année universitaire :

- ✓ du 1er septembre au 17 décembre 2020
- ✓ du 05 janvier au 9 juillet 2021

Horaires/Jours de réservation : de 8h à 18h, du lundi au vendredi.



Lyon-Est : marie.rouyer@univ-lyon1.fr

Préalablement au dépôt du dossier de thèse, vous devez réserver la salle où aura lieu votre soutenance, en accord avec le Président et les membres du jury.

Cette demande de réservation, par courriel uniquement, doit indiquer :

- La date et l'horaire prévus ainsi que la salle souhaitée (dernier horaire de réservation : 18h à 19h).

Vous pouvez visualiser l'emploi du temps et notamment la disponibilité des salles dites de « prestige » (Salle des thèses, Salle Hermann, Médiathèque, Salle des thèses Laennec) en cliquant sur : <https://lyon-est.univ-lyon1.fr/formation/theses/reservation-de-salles-these-de-medecine-962246.kjsp?RH=1254310293017>

- La spécialité ;
- Le titre de la thèse ;
- Les noms, prénom, titres, fonction et lieu d'exercice du président et des membres du jury.

Un courriel de confirmation de réservation vous sera ensuite adressé dans les meilleurs délais.

En ce qui concerne l'organisation de votre pot de thèse sur le site de Lyon-Est, vous devez en faire la demande en même temps que la réservation de la salle pour la soutenance, auprès de gestion.locaux@univ-lyon1.fr

Lyon-Sud (gestionnaire) : catherine.rimoux@univ-lyon1.fr - 04 26 23 59 23

Préalablement au dépôt du dossier de thèse, vous devez réserver la salle où aura lieu votre soutenance, en accord avec le Président et les membres du jury.

Cette demande de réservation, par courriel uniquement, doit indiquer :

- La date et l'horaire prévus (dernier horaire de réservation : 18h à 19h).
- La spécialité ;
- Le titre de la thèse ;
- Les noms, prénom, titres, fonction et lieu d'exercice du président et des membres du jury.

En ce qui concerne l'organisation de votre pot de thèse, vous devez contacter l'AMEUSO au 04.26.23.59.15 pour la location d'une salle ou bien le Restaurant Universitaire, Mme MARTIN au 04.72.30.27.51.

DEPOT DU DOSSIER

Le dossier de thèse (rappel : il comporte 4 feuillets) doit être correctement rédigé et comprendre **OBLIGATOIREMENT** le rapport signé par le président de jury, ainsi que les conclusions de la thèse. Ce dossier complet et signé doit être transmis au bureau de la faculté par courrier (cachet de la poste faisant foi), par courriel ou en venant le déposer en main propre, SIX semaines au moins avant la date de soutenance. Attention, la fermeture de l'université (périodes hiver, été) n'entre pas dans le décompte des 6 semaines.

Lyon-Est M. Rouyer – Bureau du 3^{ème} cycle de DES de médecine générale & thèses toutes spécialités
UCBL – UFR de médecine Lyon-Est – Bâtiment Principal Rockefeller 1^{er} étage
8 avenue Rockefeller – 69373 Lyon Cedex 08
marie.rouyer@univ-lyon1.fr

Lyon-Sud C. Rimoux – Service de scolarité du 3^{ème} cycle
UCBL – UFR de médecine et de maïeutique Lyon Sud-Charles Mérieux
BP 12 69921 Oullins cedex
catherine.rimoux@univ-lyon1.fr

Pour soutenir une thèse avant le 30 septembre, votre dossier doit impérativement être remis au bureau du 3^{ème} cycle avant le 30 juin de l'année en cours.



AUTORISATION DE SOUTENANCE (CONCLUSIONS)

Les conclusions signées vous seront adressées par courriel **AU PLUS TARD** 10 jours avant la soutenance, vous donnant autorisation à impression et à publication ; elles devront être reproduites à la fin de la thèse. Le numéro de la thèse peut être apposé *a priori* ou *a posteriori* ; il vous sera communiqué dès que possible par le bureau du 3ème cycle ou lors du dépôt de votre thèse à la BU Santé (site Rockefeller).

COMPOSITION DU JURY

La thèse conduisant au diplôme d'Etat de docteur en médecine est soutenue devant un jury présidé par un professeur des universités des disciplines médicales titulaire et composé d'au moins quatre membres dont trois enseignants titulaires des disciplines médicales désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche (UFR) médicale concernée (Article R632-22 du Code de l'éducation dans sa version antérieure).

La présidence du jury est obligatoirement assurée par un professeur des universités des disciplines médicales titulaire en activité (surnombre inclus), appartenant à la Faculté de Médecine Lyon-Est ou Lyon Sud-Charles Mérieux. Cela exclut en conséquence les professeurs d'une autre université, les professeurs hors médecine, les professeurs stagiaires, les professeurs associés, les enseignants contractuels et également les professeurs émérites.

Pour toutes les spécialités (hors biologie médicale), le jury est composé d'au moins 4 membres : le président et 3 autres membres répartis de la façon suivante :

- les 2^{ème} et 3^{ème} membres doivent être professeurs des universités, l'un pouvant être professeur associé ou professeur émérite des universités, et doivent être enseignants à l'Université Claude-Bernard Lyon 1 ou professeur agrégé du Val-de-Grâce. Les 2^{ème} et 3^{ème} membres ne peuvent pas être maître de conférences des universités.
- les 4^{ème} et 5^{ème} membres peuvent être professeur des universités, maître de conférences des universités, professeur émérite des universités, enseignant associé ou docteur en médecine, notamment s'il a dirigé le travail de thèse. Ils peuvent ne pas être enseignant à l'Université Claude-Bernard Lyon 1 et exercer en dehors du champ de la faculté de médecine (chercheur EPST, attaché de recherche clinique, vétérinaire, etc.).

Pour la discipline Biologie Médicale, le jury est composé d'au moins 4 membres dont au moins un professeur des universités (praticien hospitalier ou non) rattaché à la faculté de pharmacie et un professeur des universités rattaché à une des deux UFR de médecine. Les 3^{ème} et 4^{ème} membres sont soit professeur des universités, soit maître de conférences des universités ; le 4^{ème} membre peut également être docteur en médecine ou en pharmacie, notamment s'il a dirigé le travail de thèse. Avec l'accord du président, un 5^{ème} membre peut être proposé, professeur des universités ou maître de conférences des universités ; il peut ne pas être enseignant à l'Université Claude-Bernard Lyon 1 et exercer en dehors du champ de la faculté de médecine (chercheur EPST, attaché de recherche clinique, vétérinaire, etc.).

Pour l'ensemble des disciplines, la présence d'un éventuel 6^{ème} membre peut être autorisée ; il sera inscrit sur la thèse comme membre invité.



ORDRE DE PRESEANCE

En page de couverture de la thèse, comme dans le dossier de soutenance, l'ordre de préséance du jury doit être respecté et inscrit :

1. le Président (cette mention doit apparaître) ;
2. Professeur en activité dans les Facultés de Médecine de Lyon et par ordre :
Professeur de classe exceptionnelle (de 2^{ème} échelon, puis de 1^{er} échelon),
Puis professeur de première classe,
Puis professeur de deuxième classe ;
3. Professeur agrégé du Val-de-Grâce ;
4. Professeur en activité dans d'autres Facultés de Médecine ;
5. Professeur émérite ;
6. Professeur associé ;
7. Maître de conférences des universités (hors classe, 1^{ère} classe, 2^{ème} classe) ;
8. Maître de conférences de l'université dans d'autres UFR de Médecine ;
9. Maître de conférences associé ;
10. Docteur en médecine ou en pharmacie siégeant en tant que 4^{ème} membre ;
11. Membres invités, selon l'ordre déterminé par le président.

Dans chaque catégorie, les membres du jury seront classés d'après leur ancienneté de nomination dans ladite catégorie et à ancienneté égale, d'après leur âge. Cette information peut être fournie par le bureau du 3^{ème} cycle de votre faculté.

Lors de la soutenance, le Président du Jury fera intervenir préférentiellement les membres du jury selon l'ordre inverse de la préséance.

PRESENTATION ET MISE EN PAGE DE LA THESE

La thèse devra être de format unique 21 x 29,7 cm.

La couverture doit être de couleur claire afin de permettre la photocopie.

La thèse doit être rédigée avec l'interligne 1,5 (marges et police de caractère ne sont pas imposées).

Si la thèse est rédigée en français, le résumé en anglais n'est pas utile. Ce même résumé en français doit figurer dans le formulaire ABES.

Si la thèse est un article rédigé en anglais, les résumés en français et en anglais (avec titre en français et en anglais, respectivement) doivent figurer sur la 4^{ème} page de couverture, ainsi que dans le formulaire ABES.

Vous devrez obligatoirement inclure dans votre thèse l'organigramme général de l'Université, [la liste des enseignants de votre Faculté](#) (professeurs et maîtres de conférences) ainsi que le Serment d'Hippocrate. Ces documents sont téléchargeables à partir du site <http://lyon-sud.univ-lyon1.fr> et <http://lyon-est.univ-lyon1.fr>

THESE SOUS FORME D'ARTICLE SCIENTIFIQUE

Un article scientifique en français ou en anglais, **accepté pour publication ou publié depuis moins d'un an à la date de la soutenance**, peut servir de thèse si le candidat est premier auteur et si l'adresse de l'université Claude-Bernard Lyon 1 figure dans l'adresse d'au moins un auteur. Si l'article est accepté pour publication, la confirmation de son acceptation par l'éditeur doit être mise dans votre dossier. La thèse ainsi formatée doit comporter les chapitres suivants :



- Introduction et résumé de l'article en français (max. 3 pages imprimées)
- Brève revue bibliographique en français, citant les principales références sur le sujet (max. 5 pages)
- L'article en anglais ou en français (nombre de pages libre)
- Brève discussion générale en français (max. 5 pages)
- Conclusions en français, signées (max. 2 pages)

Dans ce cas, la couverture de la thèse doit comporter :

- En première page : le titre en français et le titre en anglais (en italique)
- En quatrième page : le résumé en français avec le titre en français, et le résumé en anglais avec le titre en anglais

THESE CO-REDIGEE PAR DEUX CANDIDATS

Si vous présentez une thèse à deux, **avec l'accord du président du jury**, chaque candidat doit soumettre un dossier de soutenance auprès de sa faculté de rattachement, et chaque dossier portera un numéro de thèse au moment de la publication du document. Le directeur de la thèse doit veiller à l'égalité répartition des charges de travail et à faire apparaître cette répartition dans la thèse et lors de la soutenance.

La soutenance de thèse doit normalement durer une heure par candidat, sauf aménagement différent autorisé par le président du jury, la durée totale ne devant en aucun cas être inférieure à 1h30, avec répartition égale du temps de parole et du temps de question pour chaque candidat.

DEPOT A LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE

8 jours avant la date de soutenance

Sur la couverture de thèse, devront figurer le nom de naissance, prénom, suivi du nom d'usage.

Un guide du doctorant en santé est disponible sur le site de la bibliothèque de l'Université Claude-Bernard Lyon1 : <https://portaildoc.univ-lyon1.fr/se-former/gerer-sa-bibliographie/guide-bibliographique-norme-vancouver-theses-837421.kjsp?RH=1464343357085#.XqlB8s0698w>

Ce guide donne des recommandations sur la présentation normée du manuscrit.

Dépôt de la thèse à la Bibliothèque Universitaire

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les thèses sont déposées **uniquement au format numérique**.

Procédure de dépôt : <https://portaildoc.univ-lyon1.fr/les-services/deposer-sa-these-ou-son-memoire/procedure-de-depot-des-theses-de-medecine-660211.kjsp?RH=1464682223786>

Le dépôt des thèses (y compris les thèses confidentielles à titre provisoire) s'effectue impérativement à la **BU Santé Rockefeller**.

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- La thèse sous la forme d'un fichier unique qui inclut page de titre, corps du texte, annexes, illustrations, quatrième de couverture, etc. Le fichier doit être fourni au format PDF (non verrouillé) et texte (Word, Libre Office, etc.).
Le fichier doit être fourni sur clé USB (restituée) ou sur support CD.
- Le formulaire d'enregistrement peut être fourni en version électronique ou sur support imprimé : <https://portaildoc.univ-lyon1.fr/les-services/deposer-sa-these-ou-son-memoire/formulaire-d-enregistrement-des-theses-d-exercice-1059442.kjsp?RH=1464682223786#.XqlpZ80698w>



- La charte de diffusion électronique qui précise les conditions de diffusion :

- o Internet : consultable par quiconque
- o Intranet : consultable uniquement par les membres de la communauté universitaire Lyon 1 après authentification

La charte peut être fournie en version électronique ou sur support imprimé : https://portaildoc.univ-lyon1.fr/medias/fichier/charte-diffusion-these-exercice_1457534826037-rtf?ID_FICHE=140813

Il est impératif que ce document soit **signé**.

Thèse confidentielle : le directeur de thèse doit fournir un courrier attestant le caractère confidentiel de la thèse ainsi que la durée de la confidentialité.

Thèse double (2 auteurs) : deux chartes de diffusion – une par auteur – doivent être déposées. En cas de désaccord entre les auteurs sur le type de diffusion, c'est l'option intranet qui sera retenue.

Il est demandé aux étudiants de :

- remettre **un exemplaire imprimé** à chaque membre du jury **au plus tard huit jours avant la soutenance**,
- de procéder aux dépôts liés à la BU **au plus tard le jour de la soutenance**.

Pour toute question, contacter le service Thèses Santé de la bibliothèque : theses-sante.scd@univ-lyon1.fr ou M. Frédéric Schaeffer : frederic.schaeffer@univ-lyon1.fr tél. 0478777070

SOUTENANCE DE LA THESE

La soutenance de la thèse implique la présence physique d'au moins trois membres, dont le président. Il est rappelé que tout membre empêché doit pourvoir lui-même à son remplacement par une personne d'un grade au moins égal. Une visioconférence peut exceptionnellement être envisageable en cas de force majeure (accord du Doyen requis) ; dans ce cas, elle ne peut se faire qu'avec une seule destination et ne concerne qu'un seul membre du jury excepté le Président. L'usage de la visioconférence devra figurer sur le rapport de soutenance qui attestera également de la bonne transmission des échanges durant toute la durée de la soutenance.

La durée de la soutenance (y compris le temps de la délibération) ne doit pas excéder 60 minutes. Le candidat, devant être physiquement présent, doit présenter oralement son travail sans excéder 15 minutes. S'il reçoit le titre de docteur en médecine à l'issue de la délibération du jury, le candidat doit prononcer publiquement le Serment d'Hippocrate.

Cette présentation doit être faite sur support vidéo-informatique pour lequel le matériel est fourni le jour de la soutenance.

Pour le site Lyon Est, le candidat doit prendre rendez-vous **entre 10 et 7 jours avant la thèse**, avec le service audiovisuel VIDEA uniquement par téléphone **entre 8h00 et 18h00 du lundi au vendredi**. **Le service audiovisuel se réserve le droit de refuser toute demande d'essai technique effectuée la veille ou le jour même de la thèse.** Un essai technique peut être réalisé préalablement à la soutenance de la thèse. Il a pour but de comprendre le fonctionnement du matériel informatique mis à disposition et ne doit pas être l'occasion de corriger sa présentation **Pour plus d'information sur la préparation à l'essai technique, merci de nous connecter au lien suivant: <https://lyon-est.univ-lyon1.fr/la-faculte/service-audiovisuel/essais-techniques-de-theses-800314.kjsp?RH=1322144311438>**

Le Doyen de la Faculté Lyon-Est demande que les étudiants portent la robe mise à leur disposition en salle des robes, lors de leur soutenance de thèse (s'adresser à l'accueil du bâtiment principal le jour de la soutenance).

Pour le site Laennec, le candidat doit contacter les appariteurs au 0478778607.



Pour le site de Lyon Sud, joindre le service gestion des salles, Madame Nathalie BERTOCCHI au 0426235905 et le service audio-visuel, Monsieur Gaël DESVIGNES, au 0426235912. Un essai technique peut être réalisé préalablement à la soutenance de la thèse. Il a pour but de comprendre le fonctionnement du matériel informatique mis à disposition et ne doit pas être l'occasion de corriger sa présentation.

Le Doyen de la Faculté Lyon Sud demande que les étudiants portent la robe mise à leur disposition dans la salle des thèses, lors de leur soutenance de thèse.

INFORMATIONS DESTINEES AU PRESIDENT DU JURY

Le Président du Jury doit être physiquement présent (retrait du dossier du candidat à l'accueil). Il fait intervenir préférentiellement les membres du jury selon l'ordre inverse de la préséance. Cet ordre apparaît sur la 4^{ème} page de couverture de la thèse.

A l'issue de la soutenance, le jury déclare la séance secrète pour pouvoir délibérer. Il attribue à la thèse une des mentions suivantes :

- honorable,
- très honorable,
- très honorable avec félicitations.

Après rappel du candidat, celui-ci est déclaré par le président du jury digne du titre de docteur en médecine. Si le candidat porte une toge, le président du Jury appose l'épithète sur l'épaule gauche du candidat. La mention obtenue lui est également précisée. Le candidat doit ensuite lire publiquement le Serment d'Hippocrate.

CERTIFICATS PROVISOIRES DE REUSSITE

Pour la médecine générale :

Après votre soutenance de thèse, vos certificats provisoires de réussite du Diplôme d'Etudes Spécialisées (DES) et de soutenance de thèse vous seront remis par le Président du Jury. Le candidat aura à compléter et signer un formulaire d'accusé réception à intégrer dans le dossier administratif de thèse. Vous aurez ensuite à prendre rendez-vous avec le Conseil de l'Ordre des Médecins.

Pour les autres spécialités :

Les diplômes provisoires vous seront remis ou envoyés par le service de scolarité commune.

DELIVRANCE DU DIPLOME DEFINITIF

Pour toutes les spécialités :

Le diplôme d'Etat de médecine et le diplôme d'études spécialisés sont édités par le service scolarité commune de médecine en avril, chaque année.

Votre demande est à faire, par courrier postal, auprès de l'Université Claude Bernard Lyon 1 service scolarité commune –Diplômes - 8 avenue Rockefeller – 69373 Lyon Cedex 08

Documents à transmettre :

- une photocopie de votre attestation de réussite,
- une photocopie de votre pièce d'identité,
- une enveloppe rigide, format A4, libellée à votre adresse postale actuelle et affranchie au tarif en vigueur pour un recommandé avec accusé de réception.

Pour tout renseignement, veuillez adresser un courriel à scol.com.diplomes@univ-lyon1.fr



Serment d'Hippocrate

Je promets et je jure d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité dans l'exercice de la Médecine.

Je respecterai toutes les personnes, leur autonomie et leur volonté, sans discrimination.

J'interviendrai pour les protéger si elles sont vulnérables ou menacées dans leur intégrité ou leur dignité. Même sous la contrainte, je ne ferai pas usage de mes connaissances contre les lois de l'humanité.

J'informerai les patients des décisions envisagées, de leurs raisons et de leurs conséquences. Je ne tromperai jamais leur confiance.

Je donnerai mes soins à l'indigent et je n'exigerai pas un salaire au dessus de mon travail.

Admis dans l'intimité des personnes, je tairai les secrets qui me seront confiés et ma conduite ne servira pas à corrompre les mœurs.

Je ferai tout pour soulager les souffrances. Je ne prolongerai pas abusivement la vie ni ne provoquerai délibérément la mort.

Je préserverai l'indépendance nécessaire et je n'entreprendrai rien qui dépasse mes compétences. Je perfectionnerai mes connaissances pour assurer au mieux ma mission.

Que les hommes m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses. Que je sois couvert d'opprobre et méprisé si j'y manque.

Doyen de la Faculté de médecine Lyon Sud : Professeur Carole Burillon

Doyen de la Faculté de médecine Lyon Est : Professeur Gilles Rode

